

Armoiries et Devises

Les armoiries des provinces de Québec, d'Ontario, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick ont été "assignées" par mandat de Sa Majesté la reine Victoria daté de la cour de Saint-James le 26 mai 1868. Voici la description des armes de la province de Québec telles que décrites dans ce mandat royal : "D'or à la fasce de gueules chargée d'un lion d'or passant regardant, accompagnée en chef de deux fleurs de lis d'azur, et en pointe de trois feuilles d'érable sinople tigées".

On sait que, dans le blason, les couleurs sont souvent simplement indiquées, et cela par des lignes ou hachures tracées selon certaines règles conventionnelles. Ainsi le rouge (de gueules) est représenté par des lignes verticales ; le bleu (d'azur) par des lignes horizontales ; le vert (de sinople) par des lignes diagonales allant de droite à gauche ; le pourpre par des lignes diagonales allant de gauche à droite ; le noir (de sable) par des lignes horizontales et verticales croisées. L'or est représenté par un pointillé ; l'argent est indiqué par l'absence de tout signe (fond uni).

Les armes de la province de Québec qui nous furent ainsi données par la reine Victoria en 1868 (il y a quarante ans) reçurent, en 1883, l'addition de la devise "Je me souviens", qui dit si admirablement la raison d'être du Canada de Champlain et de Maisonneuve comme province distincte dans la Confédération.

M. Eugène Taché avait dressé le plan (élévation) de la façade extérieure du palais législatif de Québec, et y avait introduit les armes de la province en y ajoutant cette devise : "Je me souviens", dont il est l'auteur, et qui était alors inconnue. Or tous les plans de l'édifice, notamment celui de cette façade extérieure, furent approuvés par un arrêté de son Excellence le Lieutenant-Gouverneur en conseil portant la date du 22 janvier 1883. On peut donc dire que c'est à partir de cette date que la devise "Je me souviens" a revêtu un caractère officiel.